



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2024\_24  
CREATION DE POSTES NON-PERMANENTS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 février, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 14 février 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43

Conseillers présents :.....28

Pouvoir(s) : .....11

Votants :.....39

**Conseillers présents :**

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, BRICHET Stéphane, THEPAUT Michel, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, RIVENEAU Annie, BERTIN Jérémy, FOUIN Marion, KLEIN Bernadette, CHATILLON Jean-Yves, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, POLPRÉ Charlène,

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à POMMOT Michel, NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à LÉZÉ Maryline, PERTUISEL Roselyne a donné pouvoir à LAURIOU Jean-Yves, CHABIN Nathalie a donné pouvoir à THEPAUT Michel, JOUANNEAU-FERRON Laetitia a donné pouvoir à BASTARD Laëtitia, MASSE Stéphane a donné pouvoir à BURON Christelle, RICHARD Maud a donné pouvoir à RIVENEAU Annie, BOURRIER Alain a donné pouvoir à BODIN Freddy, LEOST Marie-Hélène a donné pouvoir à GUILLOT Jean-François, FLAMENT Sophie a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène, BRIAND Tony a donné pouvoir à JAMIN Grégoire, DESPORTES Philippe a donné pouvoir à SANTENAC Rachel,

**Conseillers absents :**

LETHIELLEUX Jean-Michel, MARTIN Alain, BOULLIER Marine,

**Secrétaire de séance :** Jean-François GUILLOT

**DELIBERATION N°DCM2024\_24**  
**Création de postes non-permanents**

---

**Rapporteur : Christelle BURON**

Pour faire face aux besoins de personnel notamment pendant la période estivale, il convient de créer des postes non permanents.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la fonction publique, notamment son article L. 332-23,  
Vu l'avis favorable du bureau municipal,  
Considérant que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver la création des postes non permanents suivants :

Pour les services administratifs :

- Prolongation de la période de recrutement possible pour le poste d'archiviste (H/F) - Filière culturelle - Catégorie A - Cadre d'emploi des Attachés territoriaux de conservation du patrimoine.

Le poste a été créé le 19/09/2023 selon les modalités suivantes :

- Temps complet (35/35èmes)
- 2 mois maximum sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 31 mars 2024

Le recrutement de l'archiviste a finalement eu lieu à compter du 12 février 2024, pour une durée prévisionnelle de 8 semaines.

La création du poste est ainsi modifiée :

- 2 mois maximum sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 31 mai 2024
- 1 poste d'agent administratif en renfort au service ressources humaines (H/F) - Filière administrative - Catégorie C – Cadre d'emploi des Adjoints administratifs :
  - Temps complet (35/35èmes)
  - 3 mois maximum sur la période du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 31 juillet 2024

Pour les services techniques :

- 2 postes d'agent techniques polyvalents (H/F) - Filière technique - Catégorie C – Cadre d'emploi de Adjoints techniques :
  - Temps complet (35/35èmes)
  - Du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 1<sup>er</sup> septembre 2024

Pour la piscine de Châteauneuf-sur-Sarthe :

- 1 poste de Maître-Nageur Sauveteur Chef de bassin (H/F) - Filière sport - Catégorie B – Cadre d'emploi des ETAPS :
  - Temps complet (35/35èmes)
  - Du 6 mai 2024 au 30 septembre 2024

**DELIBERATION N°DCM2024\_24**  
**CREATION DE POSTES NON-PERMANENTS**

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le

ID : 049-200084903-20240223-DCM2024\_24-DE



- 1 poste de Surveillant de baignade (H/F) – Filière sport - Catégorie C – Cadre d’emploi OTAPS :
  - Temps complet (35/35èmes)
  - Du 5 juillet 2024 au 1<sup>er</sup> septembre 2024
- 1 poste de Surveillant de baignade (H/F) – Filière sport - Catégorie C – Cadre d’emploi OTAPS :
  - Temps non complet (14/35èmes)
  - Du 8 mai 2024 au 30 juin 2024
  - Du 7 septembre au 29 septembre 2024
- 1 poste d’agent d’accueil régisseur piscine (H/F) – Filière administrative - Catégorie C – Cadre d’emploi des Adjoints administratifs :
  - Temps complet (35/35èmes)
  - Du 5 juillet 2024 au 1<sup>er</sup> septembre 2024
- 1 poste d’agent d’accueil régisseur piscine (H/F) – Filière administrative - Catégorie C – Cadre d’emploi des Adjoints administratifs :
  - Temps non complet (14/35èmes)
  - Du 8 mai 2024 au 30 juin 2024
  - Du 7 septembre au 29 septembre 2024
- 1 poste d’agent d’entretien (H/F) – Filière technique - Catégorie C – Cadre d’emploi des Adjoints techniques :
  - Temps non complet (12/35èmes)
  - Du 6 mai 2024 au 30 septembre 2024

Pour la base de loisirs de Marigné :

- 1 poste de Surveillant de baignade (H/F) - Filière sport - Catégorie C – Cadre d’emploi OTAPS :
  - Temps non complet (32/35èmes)
  - Du 6 juillet 2024 au 1<sup>er</sup> septembre 2024

Pour le service enfance :

- 2 postes d’adjoints d’animation (H/F) - Filière animation - Catégorie C – Cadre d’emploi des Adjoints d’animation :
  - Temps complet (35/35èmes)
  - Du 5 août 2024 au 1<sup>er</sup> septembre 2024
- 1 poste d’adjoint d’animation (H/F) - Filière animation - Catégorie C – Cadre d’emploi des Adjoints d’animation :
  - Temps complet (35/35èmes)
  - Du 19 août 2024 au 1<sup>er</sup> septembre 2024
- 1 poste d’agent d’entretien (H/F) - Filière technique - Catégorie C – Cadre d’emploi des Adjoints techniques :
  - Temps complet (35/35èmes)
  - Du 8 juillet 2024 au 28 juillet 2024

**DELIBERATION N°DCM2024\_24**  
**CREATION DE POSTES NON-PERMANENTS**

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le

ID : 049-200084903-20240223-DCM2024\_24-DE



- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 23 février 2024

**Maryline LÉZÉ,**  
**Maire des Hauts-d'Anjou**



*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 février 2024*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 23 février 2024*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*